

ARRETE DU MAIRE N°20230019

AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'ELEMENTS DE SIGNALISATION CHANTIER CHEMIN DE PORTUKOBORDA—VC n°10

Le Maire de la Commune de BASSUSSARRY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le code de la voirie routière

VU l'arrête préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales.

VU l'arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.

VU la demande en date du 6 janvier 2023 par laquelle l'entreprise **SURVEY,** 30 Chemin d'Enrobert 32200 GIMONT.

DEMANDE l'autorisation d'occuper le domaine public pour la mise en place d'éléments de signalisation'chantier sur **le Chemin de Portukoborda, voie communale n°10 à BASSUSSARRY,** pour réaliser des travaux à proximité de la voie communale,

ARRETE

ARTICLE 1:

Entre le 20 février 2023 et le 10 mars 2023, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public pour exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux articles suivants.

ARTICLE 2:

Les prestations afférentes consisteront à :

• Mise en place d'éléments de signalisation de chantier

ARTICLE 3:

En dehors des horaires de travail, la nuit, la signalisation de danger appropriée au chantier sera mise en place.

ARTICLE 4:

L'entreprise devra par tous moyens appropriés protéger efficacement ses excavations, tranchées, déblais et matériaux en dépôt, de jour comme de nuit, afin d'éviter tous accidents.

ARTICLE 5:

Toutes dégradations occasionnées par les engins de chantier sur la voirie seront à la charge de l'entreprise titulaire, qui doit laisser les lieux dans l'état où il les aura trouvés. Il a été constaté que la chaussée est en très bon état avant le commencement des travaux. Il appartiendra à l'entreprise titulaire de la présente autorisation de la remettre en très bon état après les travaux.

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

<u>ARTICLE 6</u>: PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Dépôt

En aucun cas ce dépôt ne pourra se prolonger pour une durée supérieure à celle des travaux prévue dans le présent arrêté.

ARTICLE 7:

Le non-respect par l'Entreprise des dispositions ci-dessus, engagera totalement sa responsabilité. Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par la signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons.

ARTICLE 8ème : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M. le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ustaritz,
- M. le responsable de l'entreprise pétitionnaire
- M. le responsable des services techniques et de la voirie

Fait à Bassussarry, le 18 janvier 2023

Le Maire,
Michel LAHORGUE



Dépôt ou stationnement (2)				
Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement Nature du depôt ou Stationnement Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service Autres (à préciser) : Mise en place d'éléments de signalisation chantier				
Saillie ou surplomb (2)				
Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres				
des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres				
Aménagement d'accès (2)				
Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres				
Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :				
Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement السالسال mètres				
Ouvrages divers (I)				
Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle				
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement : Eau potable				
Sous voirie Sous accotement ou trottoirs				
Tranchée longitudinale mètres mètres				
Tranchée transversale mètres mètres				
Fonçage mètres mètres				
Aménagement de surface ou équipements :				
Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route				
Autres (à préciser) :				
Pièces jointes à la demande				
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.				
1 - Pour toute demande				
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000eme Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000eme (3) Photos				
2 - Pièces complémentaires par nature de demande				
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb				
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50eme				
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine				
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500 ^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{ème}				
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^{ème}				
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500ème				
J'atteste de l'exactitude des informations fournies				
Fait à : Le : GIMONT le 06/01/2023				
Nom: RAVIER Prénom: Bruno Qualité: Agent Domanial 07.52.62.67.42				

SURVEY
Chemin d'Enrobert
32200 GIMONT
Tél. 05 62 65 67 65 - Fax 05 62 65 68 65
Siret 534 933 627 00018 - APE 7112 8



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Partic	culier service public n	naître d'oeuvre ou conducteur d'op	entreprise	
Nom : Prénom :				
Dénomination SURVEY Représenté par Bruno RAVIER				
Adresse Numéro :30 Extension :				
Code postal32;200 Localité : GIMONT Pays : FRANCE				
Téléphone 05,62,65,67,65 1,07,52,62,67.42 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :				
Courriel : b.ravier a survey-goupe.fr Si le bénéficiaire est différent du demandeur				
Nom : TEREGA Prénom : Franck ORTIZ Adresse Numéro : 16 bis Extension : Nom de la voie : rue Alfred SAUVY				
Adicase Numero Lacision				
Code postal31,270 Localité : CUGNAUX Pays : FRANCE				
Téléphone06.85_30_55.71 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :				
Courriel:franck.ortiz @ terega.fr				
Localisation du site concerné par la demande				
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°				
	Hors agglomération 🗹			
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application :+ Point de Repère (PR) routier de fin d'application :+				
Adresse Numéro :				
Code postal64200 Localité : BASSUSSARRY				
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :				
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Domaine public Lieu-dit :				
Nature et date des travaux				
Pose de compteur / branchement aux réseaux (1)				
	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations	
À l'alignement	oui non	oui non	oui 🔲 non 🔲	
En retrait de l'alignement	L_IL_I mètres	ı mètres	ناساس mètres	
Dépôt ou Stationnement (2) Saillie ou Surplomb (2) Aménagement d'accès (2) Ouvrages divers (1)				
Station service Renouvellement Création				
Autres 🗹 Travaux à proximité du chemin de Portukoborda				
Date prévue de début d'application <u>entre le 20/02 et le 10/03/2</u> 3 Durée d'application (en jours calendaires) : <u>5</u>				
Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.				

⁽²⁾ compléter le cadre correspondant







MAIRIE DE BASSUSSARRY

64200 BASSUSSARRY

SURVEY POUR LE COMPTE DE TEREGA ESPACE HANAMI, Allée Théodore Monod 64210 BIDART

ALLEE BIELLE NAVE

Personne à contacter :

DENIS Aurelie

Téléphone: 0562656765

Email: recepisse@dictservices.fr

06 / 01 / 2023

Objet: COURRIER D'INFORMATION AVANT TRAVAUX

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de commencer des travaux à l'adresse suivante : CHEMIN DE PORTUKOBORDA,

64200 Bassussarry

Date de début du chantier : 13 / 02 / 2023

Durée des travaux : 35

jours

Descriptif du chantier : Travaux de terrassement pour mise en p

lace nouvelle pp sur canalisation gaz terega

Tel que la réglementation le prévoit, une déclaration dont le numéro de téléconsultation est le :

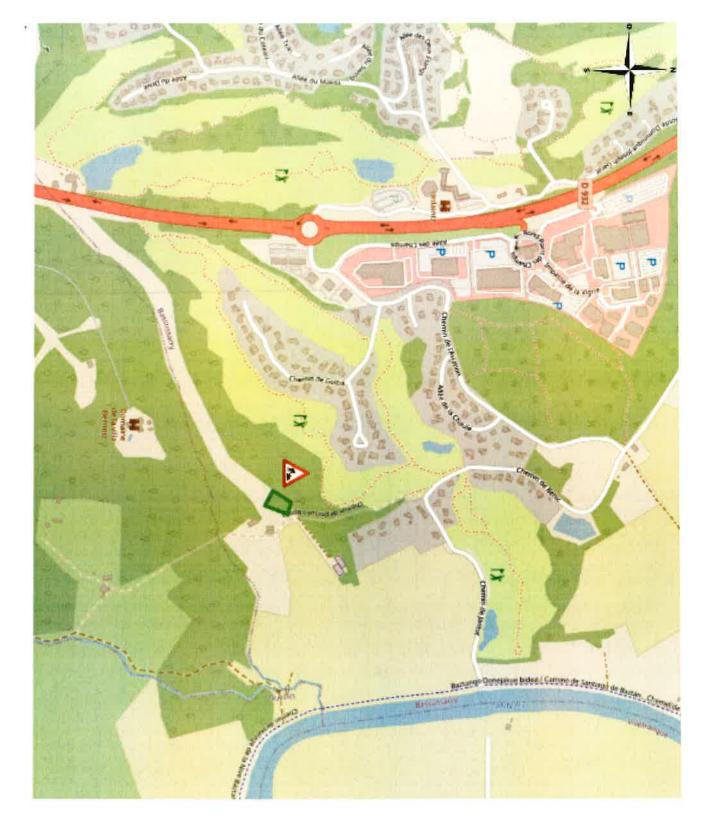
2023010600349S78

a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre chantier et référencés sur le site de l'état www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Aurelie DENIS

Signé éléctroniquement sur www.dictservices.fr



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimensi on="2">-1.480582 43.438061 -1.48034 43.43853 -1.480678 43.438589 -1.480999 43.438225 -1.480582 43.43 8061</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>